

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1222

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l’alinéa 44, substituer aux mots :

« rapport identifiant les risques financiers, comptables et de gestion auxquels est exposée »

les mots :

« diagnostic de performance et croissance de » ;

II. – À la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« rapport identifiant les risques financiers, comptables et de gestion »

les mots :

« diagnostic de performance et croissance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le nom du rapport afin qu’il corresponde mieux à son objet qui est de proposer un audit adapté aux PME avec une valeur prospective.